



REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES **EDITION 2023**

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU CONCOURS

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Commune de Darnieulles organise un concours des maisons illuminées.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Le concours des maisons illuminées a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse.

Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Darnieulliens dans la décoration de leur maison ou balcon d'appartement.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de Darnieulles. Les membres du jury, les élus de la Commune sont exclus du concours.

Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations doivent donc être visibles de la voie publique.

Les habitants désirant participer au concours devront s'inscrire soit :

- en remplissant le coupon présent à la fin de ce règlement et en le déposant à la Mairie,
- via la page Facebook de la Commune (Darnieulles et Vous),
- en envoyant un mail à l'adresse suivante : mj.mairie.darnieulles@orange.fr.

Pour ces deux dernières possibilités, il sera important de préciser les nom et prénom, l'adresse postale, une adresse mail, ainsi qu'un numéro de portable (**ces données ne seront pas conservées à l'issue du concours, sauf pour les trois lauréats arrivant sur le podium – voir point 6**).

ARTICLE 4 – DATES DU CONCOURS

Les inscriptions au concours seront ouvertes dès le lundi 27 novembre, et seront clôturées le vendredi 15 décembre 2023.

Le passage du jury, quant à lui, aura lieu le lundi 18 décembre 2023 en soirée.

ARTICLE 5 – CRITÈRES DE JUGEMENT ET DE NOTATION

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- 1- Harmonie : effet d'ensemble des illuminations et décorations,
- 2- Originalité : la créativité et l'originalité des décors,
- 3- Densité : le nombre d'illuminations et décorations,
- 4- Visibilité de la rue

Conseil : pour la protection de l'environnement, optez pour des ampoules LED à faible consommation, des décors fluorescents à énergie solaire, etc... Ce critère n'est cependant pas pris en compte lors du jugement.





ARTICLE 6 – COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé, pour cette année, de membres du Conseil Municipal, d'un représentant de l'Amicale des Retraités, et d'un représentant du Comité des Fêtes.

Les trois lauréats qui arriveront sur le podium en 2023, seront de fait membres du jury en 2024, et ne pourront par conséquent pas participer au concours. Ils pourront de nouveau s'inscrire en 2025. Cette règle sera applicable d'une année à l'autre.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ ET SECURITÉ

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations.

La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

ARTICLE 8 – DROIT A L'IMAGE

Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation donnés aux organisateurs de photographier des illuminations de décorations, d'utiliser les photos gratuitement et sur tous supports, et à leur volonté, dans des documents audiovisuels, graphiques et autres outils de communication.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La Commune se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.

ARTICLE 11 – ATTRIBUTION ET REMISE DE PRIX

Les résultats seront communiqués après délibération du jury, et avant Noël. La date de remise des prix sera communiquée ultérieurement.

✂-----

**INSCRIPTION AU CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES –
EDITION 2023
DU LUNDI 27 NOVEMBRE AU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023**

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : MAIL :

Je m'inscris au concours des maisons illuminées pour l'édition 2023, après avoir pris connaissance du règlement.

Ces données ne seront pas conservées à l'issue du concours.

